

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORNAC**

AR Prefecture	Nombre de conseillers en exercice : 19
016-211602321-20240408-0804202405-DE	Présents : 13
Recu le 11/04/2024	Votants : 16
	Séance du 08 avril 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le huit avril à dix-huit heures quinze, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : **Monsieur LAURENT Francis, Maire.**

Date de convocation : 02 avril 2024
Date d'affichage : 02 avril 2024

Présents : MM. LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, SEGUINOT Thomas, THOUIN Marie Christine, DUMASDELAGE Didier, CHARTIER Nadège, BOUQUET Gérard, LEROYER Laurence, BOUZIOU Brigitte, NADAUD Pascal, LETIEVANT Isabelle, MIEN Marie, TANON Cauphy.

Absents excusés : MM. DA SILVA Pascal (pouvoir à Didier DUMASDELAGE), DUSSAIGNE Line (pouvoir à Marie Christine THOUIN), DORCHIES Céline (pouvoir à Isabelle DESMORTIER), BISSIRIER Gaëtan, VIGIER Damien, DEMARLY Philippe.

Madame LETIEVANT Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS
VERSANTS DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) est la structure compétente pour engager des actions sur les milieux aquatiques de son territoire.

A l'issue d'un travail d'état des lieux et de diagnostic du territoire, une concertation avec les partenaires et élus du territoire a permis de définir la stratégie du syndicat puis d'élaborer un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG).

Le SyBTB a sollicité une ouverture d'enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 ;
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau.

Après avoir présenté le programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure 2024-2033, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au programme pluriannuel de gestion présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **11 AVR. 2024**
et publication ou notification du : **11 AVR. 2024**

Le Maire,

Francis LAURENT

